



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL
2023**

N° C06_04_2023_08B - Taux 2023 – Budget principal

Cette délibération annule et remplace la délibération C06_04_2023_08 du 6 avril 2023

Motif : Erreur matérielle d'écriture

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	70	12	82	8

Pour : 79	Abstention : 1	Contre : 2	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril, les délégués des communes membres de lacommunauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BARRE Gérard, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DOLBEAU Alain, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, MAUZE Marie-Madeleine, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à CACLIN Philippe), BOURDIER Christine (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), COUSIN Sylvie (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à SUIRE Catherine), DODIN Patrick (pouvoir donné à PICHON Gilles), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NOUREAU Dominique (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à TROCHON Patrick)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, CAQUINEAU Emmanuel, DUPIN Jacques, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

Cette délibération annule et remplace la délibération C06_04_2023_08 du 6 avril 2023

Motif : Erreur matérielle d'écriture

Taux 2023 – Budget principal

La réforme de la taxe d'habitation contenue dans la loi de finances de 2020 a acté la disparition progressive de la taxe due pour les résidences principales, en fonction de critères de revenus, de 2020 à 2022.

A compter de 2023, la taxe d'habitation ne sera plus due pour les résidences principales. Elle sera maintenue pour les résidences secondaires, au taux voté avant la réforme.

Au regard des simulations fiscales réalisées par la communauté de communes et de la proposition retenue par les membres de la commission finances, il est proposé de reconduire les taux sur l'exercice 2023 comme suit :

TAXES	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	23,43 %
Taxe foncière (TF)	12,56 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	37,08 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	27,58 %

Vu l'avis de la commission finances du 20/03/2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- FIXER les taux des taxes des ménages et de la contribution financière des entreprises 2023 ainsi que présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Gilles PICHON

Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023



ID : 079-200069755-20230406-C06_04_2023_08B-DE